

Recensement de la Chouette Chevêche (ATHENE NOCTUA) dans les vallées de l'Avre et de la Noye.

par P. MORONVALLE

La zone de confluence des vallées de l'Avre et de la Noye a déjà fait l'objet de nombreuses études qui ont montré sa richesse avifaunistique, principalement due à la diversité des milieux qu'on y rencontre (NEVEU et ROYER ; 1988). Les zones de pâturage, les vergers et les vieux arbres en têtard n'y manquent pas, et pourtant la Chouette Chevêche n'y fut notée qu'en 1976 (idem). Ensuite, si l'on se réfère aux syntèses annuelles de l'Avocette, aucun individu ne fut observé dans le secteur avant août 1990, date à laquelle un immature volant est observé au sud de Cottenchy à la nuit tombante (MORONVALLE J. comm. pers.).

Seul un recensement pouvait permettre de confirmer ou d'infirmier l'absence de l'espèce dans cette zone, ce qui fut fait le 19 mars 1994.

Le secteur prospecté s'étend de Cagny à Ailly sur Noye pour la vallée de la Noye, et va jusqu'au sud de Castel pour celle de l'Avre. Il s'agit donc d'un grand triangle entre ces trois villages, à l'intérieur duquel se fait ressentir une nette opposition entre les paysages de plateau et ceux de la vallée.

Les plateaux, dont l'altitude varie de 80 à 120 mètres, correspondent à des zones crayeuses où la couche de limon est assez importante pour y permettre les cultures. L'openfield y domine donc largement laissant une place non négligeable aux zones boisées. L'unique village - celui de Rouvrel - permet le maintien des seuls biotopes favorables à la Chevêche. Voici donc un paysage assez comparable à celui rencontré au Nord d'Amiens (MORONVALLE J. et P. ; 1992). Deux vallées entaillent le plateau : celle de la Noye à l'Ouest, celle de l'Avre à l'Est (elles se rejoignent près de Boves).

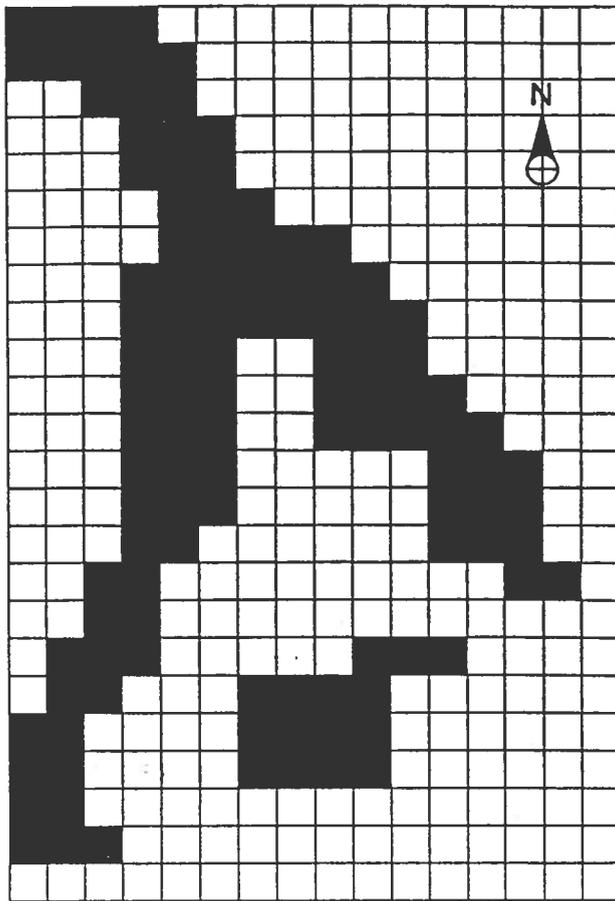
Leur altitude - comprise entre 25 et 50 mètres - les individualisent très nettement, ainsi que l'occupation des sols dans ces secteurs : marais tourbeux, peupleraies, la plupart des villages, autour ou à l'intérieur desquels se recontre la quasi totalité des zones favorables de notre étude.

Le secteur a été "découpé" en carrés de 500 m de côté. La surface de recensement en totalise 114, soit une superficie de 28,5 km². 33 points de repasse ont été prospectés par 3 groupes, de 19H 30 à 22H 10 (pour le choix des points de repasse, voir méthode détaillée dans MORONVALLE J. et P. ; 1992). C'est celle décrite par JUILLARD (1984). Les conditions météorologiques étaient idéales pour une soirée de repasse ; ciel dégagé, vent nul.

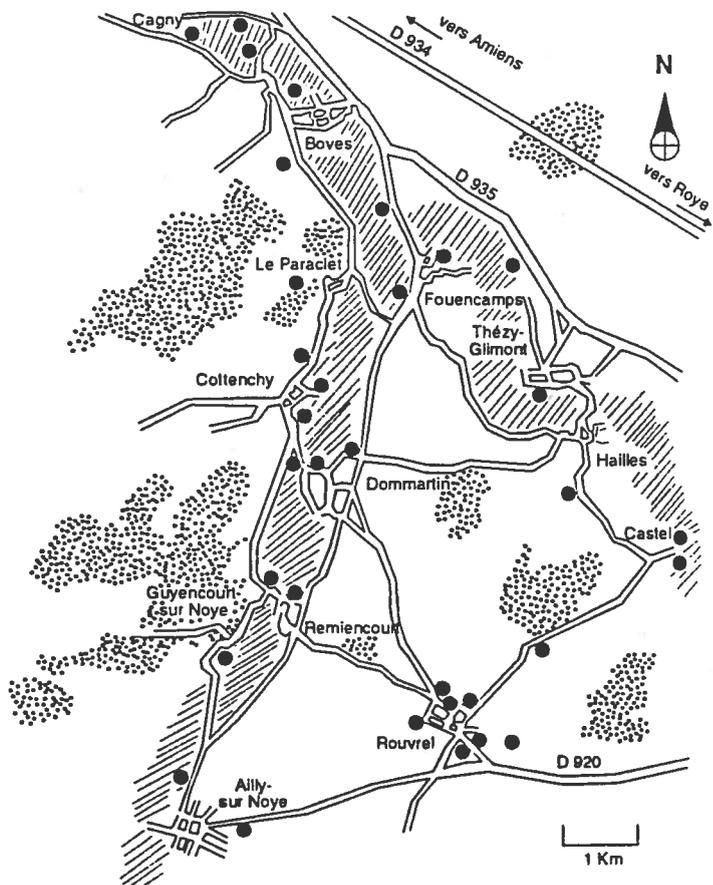
Les résultats de cette première prospection (qui ne peut en aucune façon suffire à tirer des conclusions certaines) montrent qu'aucun mâle chanteur n'a été entendu dans les vallées de l'Avre et de la Noye, c'est à dire sur les communes de Boves, Fouencamps, Thézy-Glimont, Hailles, Castel, Cottenchy, Dommartin, Guyencourt, Remiencourt, et Ailly-sur-Noye, malgré la présence de biotopes tout à fait favorables à la Chevêche. 25 point de repasse concernaient cette zone, alors que les huit autres encadraient la commune de Rouvrel, sur laquelle 4 mâles chanteurs ont été entendus, aux abords immédiats du village, tous cantonnés dans des vergers. Cela revient à dire que la totalité des sites favorables à l'espèce sont occupés à Rouvrel, alors que les vallées sont totalement désertées.

Carte 1 : Représentation au 1/100 000
su secteur de prospection Chevêche
des vallées de l'Avre et de la Noye.

Carte 2 : Représentation des 114
carrés de 500 m de coté suivant
les deux vallées prospectées et
autour du village de Rouvrel.



Prospection Chevêche : Secteurs des Vallées de l'Avre et de la Noye.



Légende Carte 1 :

- point de prospection (repassé au magnétophone).
-  Massif boisé.
-  Fond de Vallée.
-  Bord de vallée et ple

Rappelons que la Chevêche a déjà été notée aux abords immédiats des vallées, voire sur les fonds plats de ces dernières : Bavelincourt (vallée de l'Hallue ; 20/03/93), la Chaussée Tirancourt (vallée de la Somme ; 09/04/94) n'en sont que les exemples les plus récents.

La question se pose -intéressante - de savoir pourquoi les Chevêches n'ont pas répondu ce soir de mars 1994 dans les vallées de l'Avre et de la Noye : individus silencieux? absence réelle de l'espèce due à quelque paramètre imperceptible au premier abord (humidité par exemple)?

En vallée d'Hallue, si l'on excepte le récent cas cité plus haut, tous les mâles cantonnés répondaient de vergers situés sur les versants de la vallée, soit sur le plateau plus que sur le fond humide.

Il serait donc nécessaire :

- d'effectuer un nouveau recensement sur ce même secteur (pour éviter les sous-estimations pouvant résulter d'un manque de prospection ; LEMOINE ; 1986)
- d'étudier plus en détail les biotopes du secteur jusqu'à priori favorables à l'espèce.

Liste des participants à la prospection du 19/03/94 :

- V. BAWEDIN ; X. COMMECY ; L. ; GAVORY ; P. MORONVALLE ; P. ROYER.

Bibliographie :

- M. JUILLARD : 1984, La Chouette Chevêche, Nos Oiseaux - Prangins 243 pages.
- O. LEMOINE : 1986, Écologie d'une population de Chouettes Chevêches dans la région du Parc Naturel de Brotonne" - DEA d'écologie, Université de Paris XI, 28 pages.
- J. et P. MORONVALLE : Recensement de la Chouette Chevêche - Athéne Noctua - dans le nord amiennois. L'Avocette 1992 - 16(1-2) - page 23-32.
- G. NEVEU ET P. NOYER : 1988 L'avifaune de la confluence des vallées de l'Avre et de la Noye (suite) 2ème période : 1977-1988, L'avocette 1988 - 12-3 pages 97-165.